



Si vous souhaitez participer à la concertation, écrivez-nous à :  
[plui@grandparisgrandest.fr](mailto:plui@grandparisgrandest.fr)

**PLAN LOCAL D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL  
PROJET D'AMÉNAGEMENT  
ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES**

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL**  
CLICHY-SOUS-BOIS · COUBRON · GAGNY · GOURNAY-SUR-MARNE · LE RAINCY  
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS · LIVRY-GARGAN · MONTFERMEIL · NEUILLY-PLAISANCE  
NEUILLY-SUR-MARNE · NOisy-le-GRAND · ROSNY-SOUS-BOIS · VAUJOURS · VILLEMOMBLE

Découvrez votre territoire sur  
[grandparisgrandest.fr](http://grandparisgrandest.fr)





## LE SOCLE ÉCOLOGIQUE PRÉALABLE AU PROJET TERRITORIAL



## UN SOCLE ÉCOLOGIQUE PRÉALABLE AU PROJET TERRITORIAL

Les orientations principales visent à :

- Constituer un maillage ou réseau écologique d'espaces protégés et favorable à la biodiversité.
- Préserver au mieux les propriétés des sols vivants / limiter la consommation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers à 7 hectares/ favoriser la pleine terre.
- Développer la qualité de la ressource en eau qu'elle soit souterraine ou superficielle.
- Réintégrer l'eau au cadre de vie des habitants : valorisation des mares et des plans d'eau existants, protection et restauration des zones humides...

## VERS UN TERRITOIRE DE PROJETS ACTIFS ET INNOVANTS, QUI AFFIRME SA PLACE DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Les orientations principales visent à :

- Permettre le développement de secteurs ayant un à fort potentiel de rayonnement à l'échelle de la Métropole du Grand Paris et développer de grands équipements rayonnants.
- Soutenir la réalisation des nouveaux projets de transports en commun structurants et en particulier le prolongement de la ligne 11.
- Poursuivre la réalisation des opérations d'aménagement en cours et encourager la réalisation de projets « bas-carbone » et écologiques.
- Développer l'économie circulaire, accélérer la transition énergétique (valorisation du dispositif du Parcours de Rénovation Energétique Performante du Pavillonnaire - PREP...) et favoriser le développement de toutes les formes d'agriculture.
- Intensifier et diffuser la dynamique économique du territoire et renforcer l'attractivité des sites économiques existants du territoire.

## VERS UN TERRITOIRE DE LA PROXIMITÉ ET DE LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE

Les orientations principales visent à :

- Développer la mixité des fonctions urbaines (logements, équipements, commerces, emploi...) dans les centres-villes et les polarités secondaires.
- Réaliser 2 300 logements par an pour l'ensemble des 14 communes, et atteindre les objectifs de la loi SRU (25% de logements locatifs sociaux) dans chacune des villes.
- Préserver le tissu pavillonnaire et renforcer l'intégration architecturale et paysagère des nouveaux projets de construction.
- Développer et améliorer la qualité des espaces publics et valoriser le patrimoine architectural et les paysages.
- Renforcer et diversifier l'offre de transports en commun secondaire (renforcement du réseau bus) et assurer la complémentarité des différents modes de transport (développement de l'intermodalité).
- Développer les parcours piétons et cyclables continus et améliorer l'offre de stationnement automobile pour l'adapter à l'évolution des usages quotidiens.
- Développer de nouveaux emplois pour viser le rééquilibrage habitat/emploi du territoire et rapprocher lieu de vie/lieu de travail.

## VERS UN TERRITOIRE FAVORABLE À LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Les orientations principales visent à :

- Faciliter l'accès à l'offre de santé sur le territoire en accompagnant notamment la modernisation des hôpitaux existants.
- Réduire les inégalités de santé à caractère environnemental (résorber l'habitat insalubre, faciliter l'accès de tous aux grands espaces de nature...).
- Anticiper et diminuer les impacts environnementaux et climatiques sur la santé humaine (lutte contre la pollution, urbanisme d'anticipation environnementale, protection des grands services publics urbains).
- Promouvoir et développer les activités physiques et sportives.
- Réduire l'exposition des populations aux risques naturels et aux nuisances.